E FOOT 38

Août

2

Procès Verbal N° 400

DISTRICT ISÈRE FFF

SAISON 2018-2019

SUD RHÔNE ALPES
Toute une banque pour vous

APR SOLS
APPLICATION PRODUITS REVETEMENTS

brioche Pasquier

DELTA GARAGE

Gautier Gravure

Distinctio
Célébrer . Récompenser . Communiquer

isère
LE DÉPARTEMENT
www.isere.fr

CAEC
CHAUD/FROID TOUTES ENERGIES
04 76 72 33 88
caec-chauffage-climatisation.com

MEMOCLUB
votre nom devient une marque
www.memoclub.fr / Tél : 04 76 33 05 91
TEXTILES ET OBJETS PUBLICITAIRES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet de l'Isère
Direction Départementale de la Cohésion Sociale

bonne impression
La confiance, ça se mérite
SAMSUNG BUSINESS

SOMMAIRE :

- ☐ COMITE DIRECTEUR
- ☐ BUREAU
- ☒ SECRETARIAT ADMINISTRATIF
- ☐ APPEL
- ☒ ARBITRES
- ☐ DELEGATIONS
- ☐ ETHIQUE ET PREVENTION
- ☒ FEMININES
- ☐ FOOT ENTREPRISE
- ☐ FUTSAL
- ☐ RECRUTEMENT ARBITRES
- ☒ REGLEMENTS
- ☐ SPORTIVE
- ☐ STADES MUNICIPAUX
- ☐ STATUT ARBITRES
- ☒ TECHNIQUE
- ☒ TERRAINS
- ☐ COMITE PILOTAGE FMI
- ☐ DIVERS

COORDONNEES

DISTRICT ET COMMISSIONS

DISTRICT DE L'ISERE DE FOOTBALL
2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90
FAX : 04 76 27 04 62
EMAIL : district@isere.fff.fr

APPEL	04 76 26 87 72
ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETAIRE GENERAL	04 76 26 82 93
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
FOOT LOISIRS	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

DISTRICT ISÈRE FFF

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 31 JUILLET 2018

FERMETURE ESTIVALE

Le Président du District de l'Isère de Football, les membres du Comité de Direction, les commissions ainsi que l'ensemble du personnel administratif et technique vous souhaitent d'excellentes vacances d'été et vous informent que
les bureaux du District seront fermés du lundi 6 Août 2018 au dimanche 19 Août 2018.
Réouverture le lundi 20 Août 2018.

CAISSE DE PEREQUATION

ATTENTION : Pour cette nouvelle saison les catégories U19D1 et U17D1 passent en caisse de péréquation, les arbitres de ces catégories seront payés par le District de l'Isère

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	president@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	tresorier@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

TRESORERIE

RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION –DERNIER RELEVE) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)
Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 15 JUIN 2018
(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

17-4 – Situation du Club en début de saison :

Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison, si la situation financière du club n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixé par le district.
Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.

Date d'émission du relevé le 04/06/2018

Les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie au 15 Juin 2018.

554020 FUTSAL ISLE D'ABEAU
582472 AC MISTRAL
552916 LA MAISON DES HABITANTS
553080 TURCS DE MOIRANS
563927 AS MAHORAISE
580788 ASS JEUNES FOOT CHASSE S/RHONE
581943 AS TURQUOISE
590490 FUTSAL CLUB MARTINEROIS
614499 COMMUNAUX SMH
663904 ASS INTER ENTREPRISE DU GRESIVAUDAN
681566 PLANET PHONE 38
590492 FUTSAL ETOILE FONTAINE
550477 FUTSAL PICASSO
581015 GUINEENS ISERE

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

REGLEMENTS : FC CHIRENS – ASL ST CASSIEN – ST GEOIRE EN VALDAINE – ASF BOURBRE

COMMISSION DES ARBITRES
Permanence du Mardi 31 juillet 2018

Présent : J-M KODJADJANIAN

COMMUNIQUE AUX ARBITRES
COUPE DE FRANCE

Autorisation du 4ème remplaçant lors de la prolongation sur la Coupe de France

Le Comité Exécutif de la Fédération Française de Football a validé, lors de sa réunion du 19 juillet 2018, le texte suivant qui entre en vigueur dès le début de cette nouvelle saison :

« En cas de prolongation, un remplacement supplémentaire peut être effectué (indépendamment du fait que l'équipe ait ou non déjà effectué tous les remplacements autorisés) ».

COMMISSION FEMININES

Réunion du 31/ 07 / 2018

Présents : J. Issartel, Th. Truwant

Boite mail officielle : **feminines@isere.fff.fr**

ATTENTION : Toute demande faite par un autre moyen que la boite mail officielle du club n'est plus prise en compte. Il est demandé instamment aux clubs d'adresser leur mail concernant les féminines sur la boite mail de la commission féminine.

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST STRICTEMENT INTERDIT
DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014)
Tout manquement relatif à la circulaire ci–dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements
Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

COURRIERS : VILLE DE GRENOBLE, L A U R A FOOT, Hervé GIROUD-GARAMPON, ARTAS CHARANTONNAY, NORD DAUPHINE, Quentin GROS

COUPE DE FRANCE

Engagement en Coupe de France jusqu' au 15 Aout 2018

CHAMPIONNAT U18F A 11

Les clubs intéressés par cette catégorie sont priés de nous le signaler dès qu'ils ont confirmation de leur engagement

Le Président
J. Issartel - 06 34 87 23 55

COMMISSION DES REGLEMENTS

TRESORERIE

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 15 JUIN 2018
(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

17-4 – Situation du Club en début de saison :

Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison, si la situation financière du club n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixé par le district.
Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.

Date d'émission du relevé le 04/06/2018

Les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie au 15 Juin 2018.

554020 FUTSAL ISLE D'ABEAU
582472 AC MISTRAL
552916 LA MAISON DES HABITANTS
553080 TURCS DE MOIRANS
563927 AS MAHORAISE
580788 ASS JEUNES FOOT CHASSE S/RHONE
581943 AS TURQUOISE
590490 FUTSAL CLUB MARTINEROIS
614499 COMMUNAUX SMH
663904 ASS INTER ENTREPRISE DU GRESIVAUDAN
681566 PLANET PHONE 38
590492 FUTSAL ETOILE FONTAINE
550477 FUTSAL PICASSO
581015 GUINEENS ISERE

COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 31 Juillet 2018

CFF1 du 30-31 Aout et 6-7 Septembre 2018

Jarrie Champ

SESSION COMPLETE

Liste des inscrits au 27 Juillet 2018

Nom - Prénom	Club qui inscrit le candidat
ABDELSELEM Sabri	ISLE D'ABEAU FC
ALVAREZ Charlene	O.NORD DAUPHINE
ARAUJO DA SILVA Manuel	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
BADIN Gregory	ISLE D'ABEAU FC
BALLUTO Maxence	ENT.FOOTBALL DES ETANGS
BELGHERZE Sofien	FC ALLOBROGES ASAFIA
BONARDI Frederic	CLAIX F.
BOUGUELMOUNA Nasr Eddine	ST PAUL VARCES US
CHRETIEN Damien	JARRIE CHAMPS US
DURAO Pierre	ENT.FOOTBALL DES ETANGS
EHRET Alexandre	CVL 38 FC
GHAFIRI Abdelhak **ANNULE**	ISLE D'ABEAU FC
GUYON Clement	FC BALMES NORD ISERE
JACQUES Arthur	ST ANDRE LE GAZ
KIZOGLU Adam **ANNULE**	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
LAVABRE Hugo	CVL 38 FC
MAITREJEAN Lucas	US SASSENAGE
MALJOURNAL Jacky	US LA MURETTE
MANDRAN Candice	O.NORD DAUPHINE
MASSIGNAC Gregory	F.C. BALMES NORD ISERE
MICHALLON Louis	ST ANDRE LE GAZ
MILLION Alexis **ANNULE**	O.NORD DAUPHINE
MIRO BOSCH Hendrik	F.C. BALMES NORD ISERE
MOREL Sylvain	CS FOUR
OUBELLIL Anthony	ISLE D'ABEAU FC
PACHIOTTI Marc	MJC ST HILAIRE DE LA COTE
PAWIK Remi	US SASSENAGE
REZZA Lorie	US SASSENAGE
SERCLERAT Jessica	O.NORD DAUPHINE
SZCZEPAN Philippe	US ST PAUL DE VARCES
TAPPA Didier	US LA MURETTE
TEGBAO Arnaud **ANNULE**	ISLE D'ABEAU FC
TOUCHET François	ISLE D'ABEAU FC
ZANCA Marie	O.NORD DAUPHINE

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du Mardi 31 Juillet 2018

PRESIDENT : CHASSIGNEU GUY

Membres CDTIS : BALDINO CATALDO – BECHET PATRICE - TOUILLON JEAN-FRANCOIS

Infos Commission : Vous pouvez joindre la Commission :
Le lundi de 10h à 15h30. Tél : 04 76 26 82 95

Courriers : Destinés à la CDTIS sont à adresser à : **terrains@isere.fff.fr**

La CDTIS sera fermée du 31/07 au 30/08

La C.D.T.I.S de l'ISERE, recherche une personne bénévole (homme/femme) disponible pour aider la commission. Profil : organisé(e), méthodique, rigoureux (se), maitrisant l'outil informatique et la réalisation de documents avec photos. Amener à se déplacer sur les installations.
Contact : terrains@isere.fff.fr

****

Courriers envoyés :

- **MAIRIES** : FONTAINE (AOP) – ROCHE - VOIRON
- **CLUB** : VOIRON-MOIRANS
-

Courriers reçus :

- **MAIRIES** : ECHIROLLES – ROCHE

Dérogations: - Club UNIFOOT pour utiliser l'installation Sportive de ROCHE suite au courrier de la Mairie de ROCHE pour la mise aux normes au niveau 5 de cette installation pour la saison 2018/2019.
Club de SUD-ISERE pour une prolongation de dérogation suite achèvement des travaux reporté sur octobre 2018.

CONFORMITE DE VOS INSTALLATIONS SPORTIVES

La CDTIS rappelle aux clubs que pour participer aux rencontres officielles, les Installations Sportives doivent être classées suivant le règlement des Terrains et Installations Sportives approuvé par l'assemblée générale de la FFF en date du 31 mai 2014, est exigée par le règlement de la compétition.
Dans le cadre du Règlement de la FFF et selon le code du Sport (art.L.131.16), une installation utilisée pour l'organisation d'une manifestation ouverte à ses licenciés(es) en compétition officielle doit être classée.
Il a été établi des niveaux de classement en correspondance avec le niveau de compétition recommandée suivant les RG du District de l'Isère (art. 40)

Art 40.1 : Les Installations Sportives des clubs opérant en **D1** et **D2** seniors masculins du District de l'ISERE doivent être classées de **Niveau 5.**

Note : Les Installations Sportives des clubs jouant à onze en **D1,** féminine ainsi qu'en U19, U17, et U15 doivent être classées de **Niveau 5.**

	Correspondance Compétition Seniors masculins	Compétition Seniors féminines ainsi que U19 / U17 / U15
Niveau 5	**D1 –D2**	**D1**
Niveau 6	**D3 à D6**	**D2 - D3**
Niveau Foot à 11	**Autres**	
4 Niveaux pour les terrains de football réduit	**Foot A8, Foot A5, Foot A4, Foot A3**	

Rappel : Installations Sportives :

1 - Dans le cas d'intempéries avec des aires de jeux impraticables, utilisé le ou les terrains de replis classés à votre disposition. Article 40 des RG District de l'ISERE.

2 – La configuration de l'installation sportive doit permettre d'assurer la sécurité du public et des acteurs de chaque rencontre. L'organisateur d'une manifestation sportive est responsable de la sécurité des participants ainsi que de celle du public dans l'enceinte de l'installation sportive

La Commission des Terrains et Installations Sportives se tient à votre disposition pour vous conseiller sur la règlementation et la mise en conformité de vos installations.

****

Informations à tous les Clubs et aux Propriétaires d'Installations Sportives.

Suite à accident non volontaire, un joueur a été projeté et a chuté lors d'une action de jeu sur une main courante en béton avec des angles. Le joueur a eu une blessure très grave.
Pour cela, il est important de noter les deux points suivants :
1) Une zone de dégagement de 2.50m minimum est obligatoire en périphérie de l'aire de jeu (lignes de touche).Distance entre le bord extérieur de la ligne de touche et le point le plus avancé côté main courante (but football réduit).
2) La protection de l'aire de jeu est constituée par une main courante périphérique totale
(Ht 1 à 1.10m). Dans tous les cas, les éléments la constituant ne doivent présenter aucun danger (Arêtes vives, Aspérités, etc..) sur toutes les surfaces.
Conseils : Les clubs qui jouent sur des aires de jeu ne correspondant pas à la Réglementation en vigueur des Terrains et Installations Sportives sont priés de se rapprocher de la CDTIS et d'en informer le propriétaire de l'installation (Mairie, Collectivité..). Ad mail ci-dessus

Ci-dessous liste des Terrains et Installations Sportives dont la confirmation de classement doit être effectuée **en 2017/2018.**
La CDTIS prendra rendez-vous avec les Clubs, les Mairies et/ou les Collectivité concernés.

CROLLES	Stade de la DENT	381400102	Niveau 5 SYE	Visite effectuée le 03/05	RV envoyé LAURAFOOT
ST BARTHELEMY de SECHILIENNE	Stade MUNICIPAL	3836400101	Niveau 5	Visite effectuée le 14/05	Rap Visite en cours de préparation
VIZILLE	Stade du CES	385620101	Niveau 5 S	Visite effectuée le 14/05	Rap Visite en cours de préparation
COUBLEVIE	Stade Plan Menu EST 2	381330102	Niveau FOOT à SYE	Visite effectuée le 19/06	Rap Visite en cours de préparation
RUY-MONTCEAU	Stade Municipal	383480101	Niveau 5 / 6 ?	Visite effectuée le 24/01	Rap Visite en Cours de préparation
RIVES	Stade CHARVET	383370102	Niveau 5	Visite reportée	
NIVOLAS VERMELLE	Stade Municipal	382760101	Niveau 5	Avt le 15/09/2018	
FONTAINE	Complexe sportif Marcel CACHIN	3581690301	Niveau 6	Avt le 28/09/2018	
FROGES	Complexe Sportif MARIUS MARAIS	381750101	Niveau 5	Avt le 08/07/2018	Travx en cours
ECLOSE BADINIERES	Stade Intercommunal	381520101	Niveau 5	Avt le 01/07/2018	Travx en cours
REVEL TOURDAN	Stade communal	383350101	Niveau 5	Avt le 03/11/2018	
ST EGREVE	Stade Jean BALESTAS 1	383820101	Niveau 5	Avt le 03/11/2018	
ST GEOIRE EN VALDAINE	Stade de la MARTINETTE	383860101	Niveau 5	Avt le 03/11/2018	
BEAUREPAIRE	Stade Gaston BARBIER 2	380340102	Niveau Foot A11 SYE	Avt le 05/12/2018	
FITILIEU	Stade MUNICIPAL	380010301	Niveau 6	Avt le 22/12/201/8	
SEYSSINET PARISET	Stade JOSEPH GUETAT 3	384850103	Niveau 5 SYE	Visite à programmer	

« FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR F.A.F.A»

Présents : Michel MUFFAT-JOLY – Guy CHASSIGNEU – Jacques RAYMOND

Courriers: DOMENE - NIVOLAS-VERMELLE -

Information

Les dispositifs du Fonds d'Aide au Football Amateur **(FAFA) pour la saison 2017/2018 sont clos.**

- 12 dossiers présentés sur la saison 2017/2018 :

DOSSIERS « EQUIPEMENT »

Dossiers validés

N° 8602180101 Mairie CRETS en BELLEDONNE 07 – création terrain grand jeu synthétique éclairé
N° 8602171101 Mairie REVENTIN VAUGRIS 07 – création terrain grand jeu synthétique éclairé
N° 8602171001 Mairie de GIERES 08 – changement du revêtement gazon synthétique
N° 8602171201 Mairie de MENS 02 – vestiaires
N° 8602180102 Mairie de ECLOSE 02 – vestiaires
N° 8602180302 Mairie de ECLOSE 04 – sécurisation
N° 8602180402 Mairie de COURS ET BUIS 02 – vestiaires
N° 8602180403 Mairie de CHABONS 06 – renforcement / amélioration d'un terrain en pelouse naturelle
N° 8602180404 Mairie de CHABONS 04 – sécurisation
N° 8602180401 Mairie de NOTRE DAME DE MESAGE 02 – vestiaires
N° 8602180301 Mairie de MONSTEROUX MILIEU 02 – vestiaires

Dossiers TRANSPORT

N° 8602170301 FC2A Véhicule

Avis Commission Fédérale :

- **Dossier N° 8602170501 Mairie de Pierre-CHATEL – Suite « Horizon Bleu 2016 » dérogation demandée**

et accordée jusqu'au 31/10/2018

- **Dossier N° 8602150405 Mairie de St GENIX sur GUIERS - Suite à la nouvelle demande de prorogation**

La Commission Fédérale propose d'annuler la demande de subvention initialement prévue.
La Commission Fédérale demande à la Mairie de se rapprocher de son District pour compléments d'informations.

Pour information : ***L'instruction des dossiers F.A.F.A (Emploi, Equipement et Transport) est suspendue jusqu'au B.E.L.F.A du 29 août 2018 au cours duquel seront approuvés les nouveaux cahiers des charges des dispositifs F.A.F.A qui entreront en vigueur pour la saison sportive***

2018 / 2019